DEMANDE D'INSCRIPTION DU CHEMIN VERT AU PLAN

DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

En 2010, a été inauguré le Chemin Vert, reliant Tarbes à Lourdes en passant par les communes de Juillan, Lanne, Louey, Adé et Lourdes.

Ce parcours permet de faire découvrir aux promeneurs le patrimoine culturel et naturel du territoire. Cet itinéraire a été aménagé par le Grand Tarbes, en respectant le balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ; il est balisé, ponctué de panneaux d'accueil, directionnels et thématiques et entretenus par le Grand Tarbes, tout ceci ayant fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Lourdes et le Grand Tarbes.

Le Chemin Vert emprunte des chemins, notamment des chemins ruraux, des voies, des sentiers et des parcelles qui sont du domaine public et/ou privé de la Commune (cf. carte du Chemin Vert jointe).

Il revient à la Commune de demander, au Conseil Général des Hautes-Pyrénées, l'inscription de cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée **(**PDIPR) dont l'un des objectifs est de maintenir les sentiers ruraux accessibles au public non motorisé et d'éviter leur disparition.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 1ère Commission, les Membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) demandent au Conseil Général des Hautes-Pyrénées l'inscription du sentier Chemin Vert au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

3°) autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération.